

Département de l'Isère

DELIBERATION N° 2025-08

Canton de l'Oisans

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 18 juin 2025

LES DEUX ALPES

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin à 17 H 30

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 10 juin 2025, a tenu une réunion en session ordinaire sous la vice-Présidence de Madame Jocelyne MARTIN

Présentes : MM. Jocelyne MARTIN, vice-Présidente du CCAS, Brigitte MANIN, Stéphane GALLAND membres élus, Florence TRACOL, Nadjeschda PIETSCH membres nommées

Absents : MM. Stéphane SAUVEBOIS Président du CCAS, Estelle FAURE membre élue, Catherine GONON, Enrica TASSO membres nommées

Secrétaire de séance : Mme Brigitte MANIN

Quorum atteint : 5 administrateurs sur 9 sont présents

**DOMAINE : FINANCES LOCALES 6 7.1.2 – Autres documents budgétaires**

**OBJET : Budget principal - Affectation des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025**

VU les articles L123-5 et L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-5 et R2311-13 et suivants du CGCT ;

**CONSIDERANT** que les résultats du CFU 2024 du budget du CCAS viennent d'être adoptés par l'assemblée, Madame la vice-Présidente propose d'affecter les résultats comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024**

FONCTIONNEMENT		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	117 711,79 €	143 773,79 €
Totaux	117 711,79 €	143 773,79 €
Résultat		26 062,00 €

INVESTISSEMENT		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		695,00 €
Opérations de l'exercice		
Totaux		695,00 €
Résultat		695,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et après que Madame la vice-Présidente ait demandé à chaque administrateur de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages

- **AFFECTE** les résultats de clôture de l'exercice 2024 comme suit au budget supplémentaire de l'exercice 2024 :
  - o au compte 002 excédent de fonctionnement reporté la somme de 26 062,00 €
  - o au compte 001 excédent d'investissement reporté la somme de 695,00 €
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président du CCAS LES DEUX ALPES

La secrétaire de séance

Stéphane SAUVEBOIS

Brigitte MANIN



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'M' followed by a horizontal line.